

de fautes de grammaire contre l'harmonie, et de fautes de syntaxe contre la science du contre-point !

Est-ce en continuant à exécuter ces misérables *Alucubrations*, qui font hausser les épaules aux vrais musiciens, que nous observerons la volonté du Pape et que nous contribuerons à sauvegarder la dignité du culte ? Quelle idée doivent avoir de nos dogmes et de nos saintes cérémonies liturgiques ces hommes de haute culture artistique qui voient qu'on les encadre dans une musique de foire et dans un décor de clinquant ? Dieu sait combien d'hommes éminents par leur science et leur bon goût ont été empêchés de retrouver la foi, parcequ'ils ont cru pouvoir conclure que l'enseignement de l'Eglise était bon seulement pour les gens sans raison, comme ses expressions artistiques n'étaient suffisantes que pour un peuple dépourvu de goût.

Qu'on ne dise plus qu'il faut s'accommoder au goût du peuple. La solennité liturgique est trop haute et trop grande pour qu'on l'abaisse jusqu'au mauvais goût ; c'est au contraire le goût du peuple qu'il faut élever jusqu'à ce qui est vraiment beau et digne de servir d'accompagnement à nos augustes mystères.

Tout, à l'église, doit être beau et artistique.

L'exécution elle-même de la musique doit être artistique. « Comme une composition de musique polyphonique, dit le Règlement du 6 juillet 1894, quelque parfaite qu'elle soit, peut, par suite de la mauvaise exécution, paraître inconvenante, on doit la remplacer par le chant grégorien dans les fonctions saintes toutes les fois qu'on n'est pas assuré d'une bonne réussite. » Cette observation vaut pour toute musique figurée. (Commentaires sur le *Motu proprio*, par Ad. Duclos, chanoine titulaire de la cathédrale de Bruges.)

Toute la fin de cet article est tirée de cette autorité incontestable. Dans mon prochain article j'expliquerai la troisième condition, c'est-à-dire que l'Œuvre doit être sainte.

GRÉGORIEN.

(A suivre.)